Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20261014-2026_10_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi quatorze octobre, à vingt et une heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BERTHELOT Anthony, MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine, MEROT Auguste, BARAQUIN Emmanuelle

ABSENTS excusés : KERMOAL Anita

Secrétaire de séance : Anne BOUCHARDON

Date de convocation : 09 octobre 2026

***. ***

2026_10_03 – Délibération pour le renouvellement de la convention du service commun d'autorisations d'urbanisme de Saint Brieuc Armor Agglomération pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Le Maire expose que la délivrance des autorisations d'urbanisme est une compétence du Maire au nom de la commune et cela même si le plan local d'urbanisme est intercommunal et que l'instruction technique des dossiers est confiée à l'EPCI. Mais le travail matériel d'instruction peut être mutualisé. C'est le cas pour la commune depuis 2025 qui à adhérer au service commun d'autorisations d'urbanisme crée par SBAA.
La convention actuelle étant arrivée à échéance, son renouvellement est nécessaire pour poursuivre ce dispositif qui permet une harmonisation des pratiques entre les communes, un gain de temps et d'expertise pour les communes, une mutualisation des coûts et la poursuite de la dématérialisation progressive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De donner son accord** pour le renouvellement de la convention
- **D'autoriser** le Maire à co-signer la convention

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR